



**l'Ameublement  
français**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Filière meuble 2020 un engagement environnemental concret et croissant**

**Le 3 mars 2020 - La FNAEM (Fédération française du Négoce de l'Ameublement et de l'Équipement de la Maison) et l'Ameublement Français affichent une ambition environnementale forte et des résultats concrets, aux niveaux collectif et individuel.**

C'est une annonce forte de la FNAEM et l'Ameublement Français à l'occasion de la publication des résultats 2019 de la filière ameublement. Alors que le monde connaît une crise environnementale sans précédent, et que la dimension d'urgence écologique s'inscrit profondément dans les comportements des consommateurs, c'est **l'ensemble de la filière qui annonce prendre ces sujets à bras-le-corps.**

Cette prise de conscience environnementale s'exprime chez l'ensemble des acteurs de la filière, des producteurs, aux consommateurs finaux, en passant par les distributeurs et les fournisseurs. Anticipant à la fois les contraintes financières et normatives décidées par les pouvoirs publics, mais surtout les attentes grandissantes des consommateurs en matière environnementale et de développement durable, fabricants et distributeurs d'ameublement se sont activement impliqués au travers de multiples initiatives, tant à l'échelle collective qu'individuelle.

#### **Gestion de la fin de vie du mobilier : la filière meuble affiche un bilan positif**

L'ensemble de la filière a pris des mesures concrètes pour répondre aux enjeux environnementaux, notamment à travers la mise en place d'éco-organismes (Ecomobilier et Valdélia) développés depuis la mise en place d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en 2013. Cette filière REP, voulue opérationnelle (et non uniquement financière) affiche un bilan positif et encourageant : **93% de valorisation des tonnes collectées**, permettant un taux d'enfouissement des déchets d'ameublement qui a chuté de 50% en 2011 à 7% en 2018, avec un objectif « zéro déchet » en 2023. Les 93% de valorisation des tonnes collectées se répartissent en 58% de recyclage, 34% en valorisation énergétique et 1% en réemploi.

Les éco-organismes bénéficient en outre d'un engagement financier conséquent de la part des fabricants et distributeurs : ce sont **191 millions d'euros qui ont été investis** en 2019.

Enfin, l'ensemble de la filière a consenti de nombreux efforts dans le déploiement de points de collecte depuis plus de 7 ans permettant ainsi de collecter directement en 2018 près de 77% des déchets (vs 54% en 2017). Aujourd'hui, la filière meuble peut se prévaloir d'un maillage territorial très large, composé de **5000 points de collecte** à destination des particuliers et permettant de couvrir l'ensemble du territoire. Ce sont ainsi 966K tonnes de meubles en fin de vie (875K tonnes pour Ecomobilier et 91K tonnes pour Valdelia) qui ont été collectées par les éco-organismes directement.

### **Des initiatives collectives pour un engagement environnemental concret**

Fabricants et distributeurs s'engagent dans une démarche expérimentale d'affichage environnemental avec plusieurs centaines de produits référencés, permettant aux clients d'évaluer clairement et simplement l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie au moyen d'un barème national.

Cet engagement se fait aussi au niveau social et sociétal : les acteurs de la filière ont pris des engagements concrets auprès des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), notamment à travers la mise en place de parcours de formation de personnes peu qualifiées au sein, par exemple, d'ateliers de tri des collectes d'objets, afin de les aider à se reconvertir dans le domaine de la réparation de mobilier. En moins de deux ans, ce sont 85 personnes qui ont reçu une des certifications proposées par les acteurs de la filière.

***On observe aussi l'émergence de nombreuses start-ups d'« upcyleurs » et de nouveaux concepts de lieux de vie innovants (Greet d'Accor), en collaboration avec les industriels.***

### **Une démarche environnementale au cœur de la transformation des entreprises de la filière meuble**

De nombreuses initiatives individuelles ont éclos au sein des entreprises de la filière ameublement, notamment sur la prise en compte du bilan carbone. Celles-ci comprennent, entre-autres, le choix par certaines enseignes, comme Conforama, de faire preuve d'une **totale transparence en calculant précisément leur bilan de gaz à effets de serre**, et de mettre en place des mesures visant à le réduire. D'autres enseignes développent des plans d'action magasins afin de réduire leur empreinte environnementale : Ikea utilise aujourd'hui 64,5% d'énergies renouvelables pour le chauffage et la climatisation dans ses magasins (et s'est fixé d'atteindre l'objectif 100% d'ici 2030).

Ces initiatives passent aussi par le choix de modes de transports plus respectueux de l'environnement (transport fluvial, ferroviaire ou encore rail-route sont autant de solutions développées dans le but de limiter l'impact environnemental des approvisionnements et des livraisons des magasins et des clients) que par des investissements réalisés dans les énergies renouvelables : Ikea groupe produit ainsi désormais 157 200 MWh d'électricité éolienne en France à partir de champs éoliens détenus par le groupe lui-même.

Enfin, du côté des fabricants d'ameublement, certains industriels revendiquent une approche volontariste et placent l'écoresponsabilité au cœur de leur stratégie et de leurs usines de fabrication.

Ainsi, sur ses sites de production, la société Alsapan s'était fixé comme objectif de réduire de 20% sa consommation électrique entre 2015 et 2020 grâce à l'installation de chaudières biomasse et de panneaux photovoltaïques, mais aussi sur d'autres sujets tels que le transport des marchandises et la consommation de matières premières en amorçant une transition vers l'utilisation de panneaux alvéolaires

---

## **A Propos :**

### **La FNAEM**

La Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison est depuis 2002 l'unique organisation professionnelle représentant au niveau national la branche du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la Maison. Elle rassemble aujourd'hui plus de 4000 points de vente, dont les parts du marché national de l'ameublement sont estimées à 80%. La FNAEM réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants, regroupés au sein d'une vingtaine de Chambres régionales.

L'ensemble des informations concernant la FNAEM et ses activités est disponible à l'adresse suivante : [www.fnaem.fr](http://www.fnaem.fr)

### **L'Ameublement français**

L'Ameublement français est une organisation professionnelle qui rassemble 350 entreprises françaises de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie. Accélérateur de son industrie, l'Ameublement français facilite la conquête de ses adhérents vers les marchés nationaux et internationaux, encourage l'innovation et les savoir-faire afin de s'adapter aux enjeux de demain. L'Ameublement français met à leur disposition des ressources et initie des actions collectives favorisant le partage avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, de l'objet au projet. Convaincu de la force du collectif, l'Ameublement français est un acteur engagé sur les scènes politiques, économiques, et sociales pour faire rayonner l'excellence industrielle et l'art de vivre à la française.

Pour en savoir plus : [www.ameublement.com](http://www.ameublement.com)